



Conception d'un logo pour les 25 ans de l'ACCOBAMS

Règlement du concours

❖ Introduction

Établi sous les auspices de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (PNUC / CMS), l'Accord sur la conservation des cétacés de la mer Noire, de la Méditerranée et de la zone Atlantique adjacente (ACCOBAMS) est un accord intergouvernemental qui vise à atteindre et maintenir un état de conservation favorable pour les cétacés par la mise en œuvre de mesures de conservation coordonnées.

L'Accord a été signé le 24 novembre 1996. En 2021, l'ACCOBAMS fêtera son 25^{ème} anniversaire. Cet anniversaire sera célébré au cours de différents événements organisés par le Secrétariat de l'ACCOBAMS, les Parties à l'ACCOBAMS ou les Partenaires de l'ACCOBAMS à partir de janvier 2021. Afin d'initier cela, un logo est nécessaire pour le matériel promotionnel. A cette fin, le Secrétariat de l'ACCOBAMS sponsorise un concours de conception du logo des 25 ans de l'ACCOBAMS.

Ce document décrit le Règlement du concours de conception du logo du 25^{ème} anniversaire de l'ACCOBAMS organisé par le Secrétariat de l'ACCOBAMS.

❖ Objet du concours

Le but du concours est de concevoir le logo pour les 25 ans de l'ACCOBAMS en prenant en considération les points clés suivants :

- le logo sera utilisé en ligne et pour des impressions. La flexibilité quant au format est une exigence, notamment pour pouvoir le redimensionner facilement et avoir un bon rendu en couleur. La version finale du logo devra être adaptée à une impression de haute qualité. Le logo doit conserver une bonne apparence dans des tailles relativement petites.
- Le logo devra inclure tout ou partie du logo de l'ACCOBAMS et devra être reconnaissable comme une variation du logo de l'ACCOBAMS. Le logo de l'ACCOBAMS (fichiers jpeg et eps) peut être demandé à secretariat@accobams.net.
- Le logo pourra contenir les mots « 25 ans » / « 25^{ème} anniversaire » et/ou « 1996 – 2021 » et/ou « Etabli en 1996 » et/ou « 24 Parties ». Au cas où le logo contiendrait des mots, la création devra être soumise en versions anglaise et française.

Les candidats doivent s'assurer que leurs créations ne sont en aucun cas similaires à des logos existants ou à d'autres images protégées par des droits d'auteur.

La création gagnante deviendra la propriété exclusive de l'ACCOBAMS et pourra être exposée publiquement.

❖ Eligibilité

1. Le concours est ouvert aux particuliers, aux organisations non gouvernementales, aux organismes publics et aux entreprises privées.
2. Le personnel du Secrétariat de l'ACCOBAMS et les membres du Bureau de l'ACCOBAMS et leur famille immédiate ne sont pas éligibles pour participer au concours.
3. Les participants doivent avoir l'âge légal et la qualité pour conclure un contrat avec le Secrétariat de l'ACCOBAMS comme requis ci-après.

❖ Comment participer

1. Les créations doivent être soumises par courrier électronique à secretariat@accobams.net. Les créations doivent être soumises sous la forme d'un fichier graphique vectoriel au format EPS, ainsi qu'au format JPG.
2. L'e-mail doit inclure le nom, l'âge, l'adresse postale, le numéro de téléphone et l'adresse e-mail du participant.
3. Un participant ne peut pas soumettre plus de trois créations.
4. **La date limite de participation est fixée au dimanche 29 novembre 2020 à minuit (heure de Monaco).**

Il n'y a pas de frais de participation au concours.

❖ Sélection du gagnant/de la gagnante

1. La création gagnante sera sélectionnée par les membres du Bureau de l'ACCOBAMS sur la base d'une présélection effectuée par le Secrétariat de l'ACCOBAMS. La décision des Membres du Bureau sera définitive.
2. Le Bureau de l'ACCOBAMS se réserve le droit de ne pas sélectionner un gagnant/une gagnante si, à sa seule discrétion, aucune création appropriée n'est reçue.
3. Le gagnant/la gagnante sera tenu de signer un contrat attribuant toute la propriété du logo à l'ACCOBAMS.

❖ Prix

Le gagnant/la gagnante du concours recevra un prix de 1 000 euros et sera annoncé(e) au plus tard le 15 décembre 2020 (après la 13^{ème} réunion du Bureau de l'ACCOBAMS qui se tiendra les 9 et 10 décembre 2020 à Monaco).